



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse

Réunion ministérielle informelle
Justice et Affaires intérieures

Lille
3-4 février 2022

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Qu'est-ce que la présidence française du Conseil de l'Union européenne ? | 3 |
| En quoi consiste la présidence du Conseil de l'Union européenne ? | 3 |
| Qu'est-ce que le Conseil de l'Union européenne ? | 3 |
| | |
| Réunion informelle des ministres chargés des Affaires intérieures | 4 |
| Le mot de bienvenue de M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur | 5 |
| La réforme de Schengen | 6 |
| L'avenir de la protection civile en Europe | 6 |
| La lutte contre la radicalisation | 7 |
| Le Pacte sur la migration et l'asile | 7 |
| Ordre du jour du jeudi 3 février 2022 | 8 |
| Participants | 9 |
| | |
| Réunion informelle des ministres chargés de la Justice | 10 |
| Le mot de bienvenue de M. Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice | 11 |
| Protéger les citoyens européens contre les crimes et les discours de haine | 12 |
| Renforcer l'efficacité des dispositifs d'alerte enlèvement | 12 |
| Envisager les modalités de reconnaissance de la filiation entre États membres | 13 |
| Ordre du jour du vendredi 4 février 2022 | 14 |
| Participants | 15 |
| | |
| La ville de Lille | 16 |
| | |
| Contacts presse | 17 |

Qu'est-ce que la présidence française du Conseil de l'Union européenne ?

En quoi consiste la présidence du Conseil de l'Union européenne ?

Une présidence tournante

Chaque État membre assure, par rotation, la présidence française du Conseil de l'Union européenne pendant six mois. **Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, c'est la France qui présidera le Conseil de l'UE.** La présidence du Conseil organise les réunions, élabore les compromis, rend des conclusions et veille à la cohérence et à la continuité du processus de décision. Elle veille à une bonne coopération entre tous les États membres, et assure les relations du Conseil avec les institutions européennes, notamment la Commission et le Parlement européen.

Qu'est-ce que le Conseil de l'Union européenne ?

Le Conseil de l'Union européenne, qu'on appelle aussi « Conseil des ministres de l'Union européenne » ou « Conseil », réunit les ministres des États membres de l'Union européenne par domaine d'activité. Il est, avec le Parlement européen, le co-législateur de l'Union européenne.

Concrètement, les ministres présideront **9 domaines d'activité ou formations du Conseil de l'UE** : affaires générales / affaires économiques et financières / justice et affaires intérieures / emploi, politique sociale, santé et consommateurs / compétitivité / transports, Télécommunications et énergie / agriculture et pêche / environnement / éducation, jeunesse, culture et sport.

Chaque présidence du Conseil organise également des réunions informelles, qui correspondent à une formation du Conseil à Bruxelles.

La réunion informelle du Conseil « Justice et Affaires intérieures » se tiendra les 3 et 4 février 2022 à Lille. Les ministres des Affaires intérieures se réuniront le 3 février et les ministres de la Justice le 4 février.

Réunion informelle des ministres chargés des Affaires intérieures

Jeudi 3 février - Lille

La réunion informelle des ministres chargés de la Justice et des Affaires intérieures se tiendra les 3 et 4 février 2022 à Lille. Les ministres des Affaires intérieures se réuniront le 3 février, en présence de la Commission européenne, des représentants de Frontex, Europol, et de l'Agence de l'Asile et les ministres de la Justice le 4 février.

Le mot de bienvenue de M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur

La présidence française du Conseil de l'Union européenne a pour devise « relance, puissance, appartenance ». Comme cela a été exposé par le président de la République durant sa conférence de presse du 9 décembre, nous souhaitons contribuer durant notre présidence à l'émergence d'une Union européenne pleinement libre de ses choix et de son destin.

C'est pourquoi j'ai proposé aux ministres chargés des affaires intérieures d'axer nos échanges sur la réponse à apporter aux enjeux les plus structurants pour la sécurité de nos concitoyens.

Nous commencerons par évoquer la sécurité de nos frontières. Qu'il s'agisse de la crise biélorusse, de la pression migratoire dans la Méditerranée ou dans la Manche, ou encore de la lutte contre la criminalité transfrontalière, nous avons besoin d'un pilotage politique fort pour renforcer Schengen et protéger notre espace commun de liberté. Face aux défis liés au changement climatique, nous aborderons ensuite l'avenir de la sécurité civile en Europe, tant sous l'angle de la recherche, de la planification opérationnelle et capacitaire, que de la contribution de la société civile et de l'engagement citoyen.

Au cours d'un déjeuner de travail, nous parlerons de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Face à ceux qui s'en prennent à nos valeurs et tentent de déstabiliser nos sociétés, nous devons lutter sans compromis, regarder en face nos lacunes et y apporter de vraies réponses.

Enfin, nous évoquerons le Pacte pour la migration et l'asile. Un an et demi après le dépôt de sa proposition par la Commission, et alors que de précédentes réformes ont échoué, nous devons accomplir des progrès réels. La présidence française propose d'avancer sur la base d'une approche graduelle, qui préserve le même niveau d'ambition et le souci d'équilibre entre solidarité et responsabilité, tout en tenant compte des contraintes et préoccupations exprimées par chacun. Nous devons retrouver la confiance dans notre capacité à définir ensemble une véritable politique migratoire européenne.

Les ministres de l'Intérieur se réuniront le 3 février. Les discussions porteront sur quatre sujets.

La réforme de Schengen

L'espace Schengen est l'un des principaux acquis de la construction européenne. Les défis rencontrés ces dernières années (crises migratoires, attentats terroristes, pandémie) ont montré la nécessité de renforcer les moyens d'assurer à la protection de nos frontières extérieures.

Plusieurs réformes actuelles, présentées par la Commission européenne dans le cadre de sa « stratégie Schengen » exposée en juin dernier, concourent à renforcer Schengen :

- **évaluation** de la bonne application de l'acquis par les États membres ;
- **clarification** du cadre de rétablissement des contrôles aux frontières intérieures, de la prise en compte de l'instrumentalisation des migrations par des pays tiers et des enseignements de la pandémie ;
- **introduction** de contrôles exhaustifs sur les personnes détectées alors qu'elles franchissent irrégulièrement la frontière.

La présidence française propose aux États membres de faire progresser rapidement ces négociations et de donner à l'espace Schengen une gouvernance plus politique et réactive, afin d'opérer une véritable réforme d'ensemble de Schengen.

L'avenir de la protection civile en Europe

La politique européenne de protection civile s'est largement renforcée ces dernières années. En son cœur se trouve le mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), instrument d'entraide et de solidarité créé en 2001 et renforcé en 2019 et 2021.

Face au changement climatique, les ministres échangeront sur l'orientation à donner à ces moyens accrus, compte tenu des nouveaux risques que connaît l'Europe, en s'appuyant sur l'expertise de chaque État membre et également sur les ressources de l'engagement citoyen (volontaires, bénévoles ou associations).

La lutte contre la radicalisation

Durant un déjeuner de travail, les ministres évoqueront la manière d'enrayer le développement, au sein de nos sociétés, d'écosystèmes en rupture avec nos valeurs. Gilles Kepel, spécialiste de l'islam et du monde arabe contemporain, professeur à l'université Paris Sciences et Lettres et à Sciences Po lancera ces discussions, qui aborderont aussi la question du financement des entités radicales.

Le Pacte sur la migration et l'asile

L'Union européenne demeure confrontée à des défis majeurs en matière migratoire et de protection de sa frontière extérieure. Ceux-ci appellent une réponse européenne propre à renforcer notre maîtrise collective des phénomènes migratoires et à consolider notre espace de libre circulation.

À cette fin, la Commission européenne a présenté un Pacte sur les migrations et l'asile le 23 septembre 2020. La présidence française estime que, tout en maintenant un niveau élevé d'ambition, cet ensemble de réformes demande, par sa complexité, d'être négocié progressivement.

Les ministres échangeront donc sur le contenu d'une première étape de cette négociation, à même de déboucher sur des résultats rapides sur les plans législatifs comme opérationnels, en matière de partenariat avec les pays tiers, de contrôle des frontières, de soutien aux États membres les plus affectés et de maîtrise des flux secondaires.

Le principe d'équilibre entre solidarité et responsabilité restera au cœur de cette première étape, comme des suivantes.

Ordre du jour

Jeudi 3 février 2022

9H30 Session de travail entre Etats membres

- Échanges sur la sécurité des frontières européennes
- L'avenir de la sécurité civile en Europe face au changement climatique

12h30 Photo de famille

13h Déjeuner de travail sur le pacte contre le terrorisme et la radicalisation

14h45 Session de travail sur le Pacte pour la migration et l'asile

16h30 Conférence de presse conjointe de M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et de Mme Ylva Johansson, commissaire européenne aux affaires intérieures

Participants

Outre les 27 États membres de l'Union européenne, les quatre États non membres de l'UE mais associés à Schengen (Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein) sont conviés à la discussion relative à la sécurité des frontières européennes.

Le vice-président de la Commission européenne, Margaritis Schinas, ainsi que la commissaire aux affaires intérieures Ylva Johansson, seront présents à cette discussion portant sur Schengen. Mme Johansson participera également au déjeuner de travail sur la radicalisation ainsi qu'à la discussion sur le Pacte sur la migration et l'asile, dans l'après-midi. Le commissaire chargé de la gestion des crises, Janez Lenarcic, prendra part à la discussion sur l'avenir de la sécurité civile en Europe.

Le président de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen sera présent toute la journée.

Le directeur exécutif de l'agence Frontex, la directrice exécutive de l'Agence européenne de l'asile, le coordonnateur contre le terrorisme assisteront aux discussions qui les concernent.

Réunion informelle des ministres chargés de la Justice

Vendredi 4 février - Lille

La réunion informelle des ministres chargés de la Justice et des Affaires intérieures se tiendra les 3 et 4 février 2022 à Lille. Les ministres des Affaires intérieures se réuniront le 3 février, en présence de la Commission européenne, des représentants de Frontex, Europol, et de l'Agence de l'Asile et les ministres de la Justice le 4 février.

Le mot de bienvenue M. Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice

L'Europe de la justice est une Europe des valeurs fondée sur des idéaux communs de liberté, de tolérance et de respect de la diversité. C'est aussi une Europe opérationnelle soucieuse d'assurer l'efficacité de l'action judiciaire par-delà les frontières en répondant à des besoins concrets, proches de la vie de nos concitoyens. Ces deux aspects essentiels pour la construction de l'espace judiciaire européen seront au cœur de la réunion informelle des ministres de la justice. La première priorité de la Présidence française dans le domaine de la justice est la lutte contre toutes les formes de haine et de discrimination. Dans le monde réel comme dans le monde virtuel.

Lutter contre la haine suppose d'abord une affirmation forte de l'interdiction de certains comportements. C'est la raison pour laquelle la présidence souhaite débattre avec les ministres de la justice, la proposition de faire figurer les crimes et discours de haine dans le traité, parmi les infractions européennes (les « eurocrimes ») contre lesquelles nous souhaitons lutter ensemble. Une telle modification de la norme européenne la plus élevée, aurait non seulement une valeur symbolique forte mais permettrait, dans un second temps de disposer au niveau européen d'un standard commun de définition de ces infractions, tenant compte de notre attachement à la liberté d'expression. Lutter contre la haine suppose ensuite, d'être plus efficace face à la montée de ce phénomène sur internet et les réseaux sociaux. Au-delà des travaux en cours sur le DSA qui porte sur la régulation, il est nécessaire de renforcer les modalités selon lesquelles les autorités judiciaires coopèrent avec les acteurs du numérique. Le développement des discours de haine sur internet est largement lié à un sentiment très répandu d'impunité. Il est donc essentiel de pouvoir identifier les auteurs de faits de haine en ligne et de les poursuivre. C'est pourquoi, des représentants des grandes plateformes mondiales (Google, Meta, Twitter) ont été invités à participer à cette rencontre aux côtés de la procureure de Paris. Les échanges porteront notamment sur l'importance de disposer d'un cadre juridique européen permettant d'obtenir les preuves électroniques. Ce cadre indispensable est en cours de construction avec le Parlement européen, et il est temps d'aboutir à un dispositif opérationnel efficace.

Une justice européenne efficace au quotidien se doit tout particulièrement de protéger les enfants. J'ai souhaité travailler avec mes homologues sur les moyens de mieux coordonner les dispositifs nationaux concernant l'alerte enlèvement. Ces dispositifs largement répandus en Europe, et souvent très efficaces pour retrouver un enfant disparu dans les premières heures qui suivent la disparition, ne doivent pas s'arrêter à la frontière. Ils doivent aussi pouvoir être déclenchés rapidement dans les Etats limitrophes. Ce peut être un moyen de sauver des vies. Protéger les enfants, c'est aussi respecter la diversité des familles. Celles-ci peuvent aujourd'hui prendre des formes multiples. Nous respectons les contextes juridiques et culturels propres à chaque Etat membre pour établir la filiation. Toutefois, lorsque des familles se déplacent au sein de l'Union, les liens de filiation établis conformément au droit applicable ne devraient pas pouvoir être remis en cause ultérieurement dans un autre. La Commission est en train de préparer des propositions sur ce sujet. Il m'a semblé indispensable que les ministres puissent en discuter ensemble.

Les ministres de la justice se réuniront le 4 février. Les échanges porteront sur trois thèmes.

Protéger les citoyens européens contre les crimes et les discours de haine

La lutte contre les discours et les infractions motivés par la haine est une des priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Dans un contexte de progression des manifestations graves de haine en ligne, l'Union européenne envisage de nouveaux moyens d'action en lien étroit avec les plateformes numériques pour lutter contre ces menaces directes à ses valeurs fondatrices.

La proposition de la Commission européenne qui invite les États membres à rappeler leur attachement aux valeurs de l'Union en ajoutant les « discours de haine et les crimes de haine » à la liste des infractions européennes définie à l'article 83, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne sera abordée. Cette rencontre sera aussi l'occasion d'un échange avec des représentants de grands opérateurs internet (Google, Meta et Twitter) qui participeront aux travaux. Les discussions porteront sur les relations de ces opérateurs avec les autorités judiciaires, les difficultés identifiées et les améliorations possibles, notamment par le renforcement du cadre juridique européen sur l'obtention des preuves numériques. Laure Beccuau, procureure de la République de Paris, interviendra également pour faire part de son expérience.

Le directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne participera également aux travaux de cette matinée.

Renforcer l'efficacité des dispositifs d'alerte enlèvement

Les échanges porteront dans un deuxième temps sur les dispositifs d'alerte de la population en cas d'enlèvement d'enfants. A ce jour, il n'existe pas de dispositif européen d'alerte enlèvement et tous les États membres n'en sont d'ailleurs pas dotés. Or, les ravisseurs d'enfants ne s'arrêtent pas aux frontières dans un espace où plus de 35% des Européens vivent dans des zones frontalières et où chacun circule librement.

Les ministres de la justice échangeront lors de cette réunion autour de la question de l'extension transfrontalière de ces alertes et de la coordination des dispositifs nationaux dans la perspective d'en renforcer l'efficacité.

Envisager les modalités de reconnaissance de la filiation entre États membres

Enfin, les échanges porteront sur la reconnaissance de la filiation entre États membres. Si une coopération poussée existe en matière familiale qu'il s'agisse de divorce, de séparation, de responsabilité parentale ou de succession, il n'y a aucune législation européenne en matière de loi applicable et de reconnaissance des documents et décisions relatives aux liens de filiation lesquelles sont régies par le droit interne de chaque État membre. Or la non-reconnaissance dans un État membre de la filiation établie dans un autre État membre peut avoir des conséquences importantes pour les enfants.

La reconnaissance dans toute l'Union européenne de liens de filiation établis dans un État membre et le maintien des droits des enfants vis-à-vis de leurs parents au sein de l'Union européenne constituent donc des enjeux importants à protéger dans le respect des différences légitimes qui existent entre les législations en matière d'établissement de la filiation.

Une initiative législative relative à la reconnaissance de la filiation entre États membres pourrait être proposée par la Commission européenne. Les ministres de la Justice seront invités à discuter ensemble de l'opportunité et de la forme que pourrait prendre une telle initiative.

Ordre du jour

Vendredi 4 février 2022

9H Session de travail entre États membres sur le thème de la lutte contre la haine

11h Rencontre avec les entreprises du numérique Google, Meta, Twitter sur le thème de la haine en ligne

12h30 Photo de famille

13h Déjeuner de travail sur les dispositifs d'alerte de la population en cas d'enlèvement d'enfants

14H45 Session de travail sur la reconnaissance entre États membres des liens de filiation établis au sein de l'Union européenne

16H45 Conférence de presse conjointe de M. Eric Dupond-Moretti, ministre de la Justice et de M. Didier Reynders, commissaire européen à la Justice

Participants

Le Commissaire européen à la Justice, les ministres chargés de la Justice des États membres de l'Union européenne et le président de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures ainsi que le président de la Commission des affaires juridiques du Parlement européen participent à la réunion informelle des ministres chargés de la Justice le 4 février 2022.

Le directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris et des représentants de Google, Meta et Twitter sont invités à participer à certains travaux sur la lutte contre la haine le matin du 4 février 2022.

La ville de Lille

Située à quelques pas de la Belgique, [Lille](#), la célèbre capitale des Flandres française, surnommée aussi « Belle des Flandres », est le véritable carrefour culturel et gastronomique des Hauts-de-France.

Flamande, bourguignonne, puis espagnole, avant de devenir française, Lille possède un patrimoine architectural exceptionnel. Marchande dès le Moyen Âge, citadelle sous Louis XIV, industrielle au 19^{ème} et ambitieuse au 20^{ème} siècle, la ville préserve les vestiges de ce passé, tout en regardant vers l'avenir en s'imposant comme l'une des villes universitaires dans lesquelles les étudiants préfèrent vivre. La culture est au cœur de l'activité de la ville.

Son [Palais des Beaux-Arts](#) est l'un des plus importants musées de France et le festival [lille3000](#) anime le cœur de la cité, tous les 3 ans, avec ses nombreuses expositions et performances. [La Grande Braderie](#) qui voit Lille devenir le plus grand marché aux puces d'Europe, a lieu tous les ans en septembre. [Lille Grand Palais](#) propose plus de 45 000 m² d'espace modulable.

[Visiter Lille](#)



Contacts presse

- **Ministère de l'intérieur**

service-presse@interieur.gouv.fr

01 40 07 22 22

- **Ministère de la Justice**

presse-justice@justice.gouv.fr

01 44 77 65 92



europe2022.fr